



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# Passeport logement étudiant

Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011



## PASSEPORT LOGEMENT ETUDIANT

**Laurent WAUQUIEZ, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, initie le passeport logement étudiant, un nouveau mécanisme pour faciliter l'accès au logement des étudiants, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et six groupes bancaires : la Banque Postale, BNP Paribas, BPCE, le Crédit Agricole, le groupe Crédit Mutuel-CIC, la Société Générale.**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche **en partenariat avec la Caisse des Dépôts et six groupes bancaires** : la Banque Postale, BNP Paribas, BPCE, le Crédit Agricole, le groupe Crédit Mutuel-CIC, la Société Générale, vient de lancer la constitution d'un **fonds de garantie des loyers étudiants**. S'appuyant sur le réseau des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) et le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), il vise à faciliter l'accès des étudiants au parc locatif privé dans le cadre d'une expérimentation.

**Les partenaires se sont donné comme objectif de rendre le dispositif opérationnel dans deux académies**, celles de Lille et Lyon avant le 30 septembre 2011. Son extension à l'ensemble de la France pourra se faire dans un second temps, en fonction du retour de cette expérience.

**Le fonds sera doté initialement d'un million d'euros** permettant de garantir les loyers dans les académies concernées, sites d'expérimentation pendant cette année universitaire.

Le mécanisme sera animé par les CROUS, et répondra aux 2 principales problématiques des étudiants pour accéder à un logement privé :

- **une caution solidaire** pour les impayés de loyer destinée aux étudiants dont les parents ne peuvent pas se porter caution
- **un prêt aux étudiants** pour apporter le dépôt de garantie (un mois de loyer déposé par le locataire au propriétaire)

Les étudiants souhaitant obtenir une caution locative ou un dépôt de garantie pourront se tourner soit vers le réseau des CROUS soit vers les banques partenaires de l'opération qui seront en mesure de les orienter vers la solution la plus adaptée à leur situation, c'est à dire le Passeport Logement Etudiant ou l'offre commerciale qu'elles proposent.

Pour protéger les étudiants contre les abus de certains bailleurs, les logements proposés devront satisfaire à des critères de qualité qui seront appréciés avant une **« labellisation CROUS »**, processus mis en place à partir de l'été 2011 : état général du logement, montant du loyer, localisation, proximité des établissements d'enseignement supérieur...

**La gestion financière de ce fonds est confiée à la Caisse des Dépôts** compte tenu de son expertise en matière d'ingénierie financière et de son expérience dans la gestion du Fonds de Cohésion Sociale (FCS) permettant une mise en œuvre rapide.

La participation des réseaux bancaires à la gouvernance du fonds est assurée au sein d'un comité d'orientation et de suivi de l'emploi des fonds.

### **A propos du groupe Caisse des Dépôts :**

*Le groupe Caisse des Dépôts est un groupe public, investisseur avisé de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Elle apporte aux acteurs publics et économiques son expertise en matière d'ingénierie et de financement.*

*Créateur de solutions durables, il invente chaque jour de nouvelles solutions pour accompagner les politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. Il anticipe, innove et s'adapte aux défis de demain.*

### **Contacts presse**

#### **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :**

Bénédicte Constans – 01.55.55.84.32

#### **Caisse des Dépôts :**

Benjamin Perret / Isabelle Sauval Dupuy –01.58.50.40.00

# PASSEPORT LOGEMENT ETUDIANT



## FICHE PRATIQUE

### ❖ BÉNÉFICIAIRES

- Tous les étudiants

### ❖ GARANTIES

- **Caution solidaire** pour les impayés de loyer jusqu'à **cinq mois de loyer** et dans la limite de **400€**
- **Dépôt de Garantie** : financement du mois de loyer déposé par le locataire au propriétaire au moment d'entrer dans le logement

### ❖ MODE D'EMPLOI

- **Les CROUS assureront l'information** des étudiants, leur accueil, l'instruction des dossiers et animeront la mise en place des cautions et des prêts du Passeport Logement Etudiant ainsi que leur suivi
- Les étudiants s'adresseront au CROUS afin de bénéficier du Passeport Logement Etudiant
- **Les étudiants pourront également s'adresser aux banques partenaires**, celles-ci les orienteront vers leurs offres commerciales ou vers le Passeport Logement Etudiant

### ❖ LOGEMENTS CONCERNES

- **Tout logement du parc privé** destiné à la résidence principale du locataire à condition que celui-ci satisfasse à des critères de qualité qui seront appréciés avant une « labellisation CROUS » : état général du logement, montant du loyer, localisation, proximité des établissements d'enseignement supérieur...

### ❖ COUT

- Afin de couvrir les frais de gestion engendrés pour les CROUS, les étudiants contribueront pour un montant maximum de 1,5% du loyer mensuel (environ 3 à 5 euros)

## PARTICIPANTS A LA REUNION DE FINALISATION DU DISPOSITIF

**Caisse des Dépôts  
et Consignations**

**Augustin de ROMANET**  
Directeur Général

**CNOUS**

**François BONACCORSI**  
Directeur du CNOUS

**Groupe Crédit  
Mutuel - CIC**

**Daniel BAAL**  
Directeur général adjoint

**Société Générale**

**Jean-Baptiste HUEBER**  
Directeur délégué commercial et marketing

**BNP Paribas**

**Philippe STOLTZ**  
Département Particuliers et professionnels

**Crédit Agricole SA**

**Jérôme BRUNEL**  
Directeur des affaires publiques

**Banque Populaire**

**Michel ROUX**  
Directeur du Développement Banque  
Populaire

**La Banque Postale**

**Philippe SAILLARD**  
Direction du Marketing

## PARTENAIRES DE L'OPERATION

